



**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR LA TROISIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL
2021, 2022 ET 2023**

AVIS est par la présente donné que conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Nomingue, en vigueur au 1^{er} janvier 2023, pour son troisième exercice financier, a été déposé le 29 août 2022 au bureau municipal.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures régulières d'ouverture ou être consulté sur les services en ligne de la MRC d'Antoine-Labelle à l'adresse suivante : <http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/services-en-ligne>.

De plus, toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée aux endroits suivants ou y être envoyée par courrier recommandé :

Siège social de la M.R.C. Antoine-Labelle
Édifice Émile-Lauzon
425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

Point de services de Rivière-Rouge
Édifice Félix-Gabriel-Marchand
259, rue de l'Annonciation, bureau 201, Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux endroits ci-dessus indiqués;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 509 de la M.R.C. Antoine-Labelle et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Nomingue, le 19 septembre 2022.

François St-Amour, ing.
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 19 septembre 2022, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-neuvième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-deux (19 septembre 2022).